



TITRE DU POSTE : Intervenante(e) clinique Articles 23 /Intervenante(e) en milieu scolaire
Contrat de 12 mois avec l'Équipe psycho-sociale pour enfant, adolescents et familles de Stormont, Dundas et Glengarry

SE RAPPORTE AU : Coordonnateur des Articles 23/Directrice des services cliniques

SOMMAIRE : Responsable des interventions cliniques auprès des jeunes des Articles 23 et en milieu scolaire qui présentent des problèmes en santé mentale

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS :

Responsabilités cliniques:

- 1- Travaille en collaboration avec le Coordonnateur des Articles 23, la Directrice des services cliniques ainsi que les consultants de l'Équipe psycho-sociale.
- 2- Respecte les protocoles cliniques, le code d'éthique, les procédures administratives et les protocoles interagences.
- 3- Respecte les codes de vie des écoles du Conseil des écoles catholiques de l'Est ontarien.
- 4- Respecte les codes de vie des Articles 23 sous la direction de l'Équipe psycho-sociale.
- 5- Respecte les protocoles sur la protection de l'information du client et son droit à la confidentialité.

Gestion de cas :

- 1- Analyse les besoins en matière de comportement et de la santé mentale des jeunes identifiés.
- 2- Consulte régulièrement les parents, fournisseurs de soins, le personnel scolaire et les jeunes afin de préciser le mandat d'intervention.
- 3- Étudie les besoins des jeunes en matière de counseling et du suivi d'intervention pour différentes problématiques en santé mentale.
- 4- En collaboration avec l'équipe clinique, élabore et voit à la mise en œuvre des plans d'intervention individualisés ainsi que les plans d'intervention en situation de crise.
- 5- Effectue des rencontres d'intervention individuelles et/ou de groupe auprès des jeunes afin de travailler des objectifs en matière de la santé mentale.
- 6- Soutient les jeunes dans leur cheminement personnel et clinique afin d'atteindre les objectifs de traitement ciblés.
- 7- Redirige les jeunes et leurs parents/fournisseurs de soins vers les services/ressources communautaires et régionaux pertinents à leurs besoins.
- 8- Offre un soutien et des recommandations tels que des stratégies d'intervention ainsi que des programmes de gestion de comportement pour faciliter le progrès en milieu scolaire.

- 9- Appuie les jeunes dans l'acquisition des techniques d'autorégulation, le développement des habiletés sociales, la résolution de conflits et assure ainsi le bien-être physique et moral des jeunes selon leurs besoins.
- 10- Élabore le plan de traitement individualisé, le plan d'intervention en situation de crise, ainsi que le plan de réintégration dans les écoles d'origine en collaboration avec l'Équipe clinique et scolaire.
- 11- Travaille en étroite collaboration avec le personnel enseignant, le personnel de soutien et les éducateurs spécialisés.
- 12- Participe sur demande, aux comités IPR, aux rencontres multidisciplinaires et aux études de cas.
- 13- Offre un suivi assidu et du soutien des compétences parentales aux familles des jeunes identifiés.

Gestion de dossiers :

- 1- Assure la tenue des dossiers cliniques.
- 2- Participe à la formation et à la mise à jour du le système de collecte de données.
- 3- Assure l'application des formulaires exigés par le Ministère et/ou l'Équipe psychosociale pour les Articles 23 et le milieu scolaire.

Autres responsabilités :

- 1- Sur demande ou selon la pertinence, participer aux sessions de formation organisées par le Conseil scolaire ou par l'Équipe.
- 2- Participe aux comités d'admission des clients qui nécessitent un placement à l'Articles 23.
- 3- Participe au processus de réintégration des clients dans leur école d'origine.
- 4- Siège sur les comités communautaires ou régionaux identifiés par l'administration de l'Équipe.
- 5- Participe aux formations cliniques pertinentes au mandat – Article 23 et milieu scolaire.
- 6- Participe aux réunions cliniques mensuelles pour les deux programmes.
- 7- Participe aux certifications et recertifications des programmes visant de meilleures pratiques ou des logiciels du Ministère.
- 8- Se rend disponible à agir comme agent facilitateur auprès de groupes d'une population cible.
- 9- Possède une excellente connaissance des services et des ressources communautaires.
- 10- Travaille de façon collaborative au sein d'une équipe multidisciplinaire.
- 11- Participe à toute autre responsabilité connexe jugée pertinente selon le coordonnateur des Articles 23 et la Directrice des services cliniques.

QUALIFICATIONS :

Être détenteur d'un diplôme d'études universitaires en travail social, en psychologie et/ou détenir un diplôme d'études collégiales et de l'expérience dans un domaine connexe. Des années d'expérience dans le domaine sont un atout.

BÉNÉFICES :

Le salaire est déterminé selon les compétences académiques et professionnelles ainsi que les années d'expérience. Les bénéfices suivants se rajoutent après six mois de services au sein de l'agence : assurance-santé, assurance-vie, congé de maladie prolongé, selon le manuel de l'employé.

Veillez faire parvenir votre demande à l'attention de madame Gina Julie Lacombe, Directrice des services cliniques – glacombe@equipepsychosociale.ca avant le 8 janvier 2018.